

la province en vue de favoriser la pêche du saumon et de la truite de l'Atlantique. Un programme ininterrompu d'exploration des lacs et des cours d'eau a été amorcé en 1961 afin de se procurer des données utiles pour l'établissement d'un programme de gestion des stocks pour l'avenir. Un réseau d'étangs de pisciculture permettant une production annuelle de 200,000 alevins de truite mouchetée a été établi sur la rivière Medway, comté de Queens, et sur la rivière Moser, comté de Halifax. Divers projets relatifs à la remise en valeur, aux étangs de ferme, à la truite arc-en-ciel et à l'achigan à petite bouche, sont également en cours d'exécution. Enfin, la Division emploie à temps continu un biologiste des pêches.

Nouveau-Brunswick.—La pêche de commerce est l'une des principales industries fondamentales de la province. Environ 6,000 pêcheurs et 2,800 ouvriers d'usine y travaillent. Le revenu brut des pêcheurs dépasse 10 millions de dollars, et l'ensemble des produits de la pêche a une valeur marchande d'environ 33 millions de dollars par année.

Les pêches dans les eaux à marée et dans les eaux intérieures du Nouveau-Brunswick relèvent du ministère fédéral des Pêcheries, mais la pêche sportive dans les eaux de la Couronne est administrée par le ministère provincial des Terres et des Mines. En vue de compléter les initiatives du ministère fédéral des Pêcheries et dans le dessein de réaliser l'application pratique des données obtenues de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et d'autres organismes, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé son propre ministère des Pêcheries en 1963, subdivisé en trois Directions (Administration, Construction et entretien des bateaux, et Formation des pêcheurs et pêche d'exploration). Le ministère prend aussi en charge l'inspection du poisson en vertu de la loi sur l'inspection du poisson de 1964.

Depuis sa création en 1946, la Commission de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, qui relève maintenant du ministère des Pêcheries, a déboursé plus de 13 millions de dollars pour la construction de navires de pêche et l'achat d'engins et d'outillage modernes pour les pêcheurs de commerce de la province. Des prêts allant de \$1,500 à \$3,000 sont consentis aux pêcheurs côtiers pour l'achat de bateaux et de moteurs destinés à la pêche du homard, tandis que des montants allant de \$15,000 à \$225,000 sont prêtés aux pêcheurs hauturiers et aux sociétés pour la construction de bateaux modernes de pêche à la seine danoise ou à la seine coulissante et de chalutiers. Ces montants représentent 70 p. 100 du coût total de chaque unité, déduction faite de l'acompte exigé et de la subvention du gouvernement fédéral. Grâce, en grande partie, à ce programme d'aide à longue échéance, la valeur de la flottille de pêche a doublé au cours des 15 dernières années. Les pêcheurs de commerce sont maintenant propriétaires d'une flottille moderne de 90 petits chalutiers pour la pêche des poissons de fond, 7 chalutiers à poupe d'acier, 27 bateaux de pêche à la seine danoise, 2 seineurs d'acier pour la pêche du thon, 35 bateaux pêchant à la seine coulissante pour le hareng et plus de 3,000 embarcations côtières.

De nouveaux modèles de bateaux améliorés font l'objet d'études soutenues de la part du personnel technique du ministère avec la collaboration d'architectes navals, de constructeurs de bateaux et de pêcheurs. On s'en tient à certaines normes afin de maintenir les frais de construction et d'entretien assez bas, parce que l'affluence des grands navires de pêche étrangers sur les fonds de la côte est du Canada ont fait de la pêche une opération où la concurrence est extrêmement serrée. Des types de bateaux à fins multiples, facilement transformables en palangriers, en bateaux de pêche à la seine danoise ou en dragueurs à pétoncles, ont été essayés avec succès dans les pêches côtières de la région du golfe Saint-Laurent. Des modèles modifiés du chalutier de 65 pieds, pourvus de moteurs diesel plus puissants, d'un plus gros appareillage et de filets plus grands, se sont révélés très efficaces. Les premiers chalutiers de pêche par l'arrière construits en Amérique du Nord ont été ajoutés à la flottille du Nouveau-Brunswick en 1962. Deux seineurs ultra-modernes, construits dans un chantier du Nouveau-Brunswick, sont exploités avec succès sur la côte sud de la province.